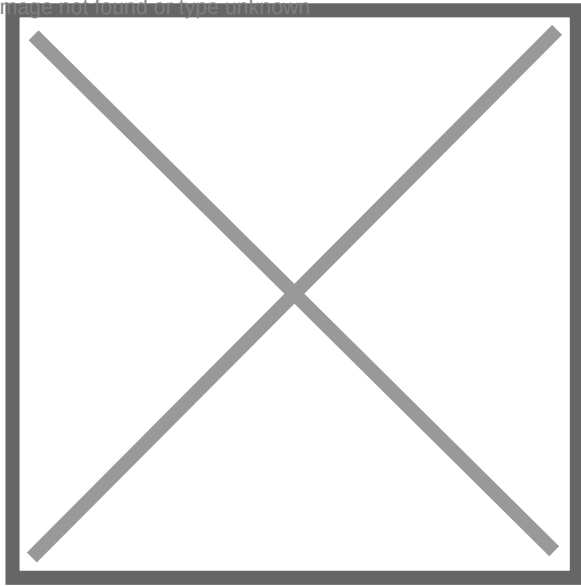


Image not found or type unknown



Recuperer un avoir chez un fournisseur

Par **suitoula**, le **22/07/2014 à 12:51**

bonjour, j'ai ferme mon autoentreprise, et j'ai un avoir chez un fournisseur qui fait la sourde oreille pour me rembourser, puis je le recuperer, et si oui, quelle est la procedure ? merci pour vos reponses

Par **moisse**, le **24/07/2014 à 13:06**

Bonjour,
Impossible de vous répondre, sans connaitre l'origine de l'avoir.
En effet certains fournisseurs acceptent des reprises sous forme d'avoir à durée de vie déterminée.
Ces avoirs ne sont pas liquidables en espèces.

Par **suitoula**, le **25/07/2014 à 10:22**

Bonjour Moisse,
aucunes conditions particulieres, juste une facture sur avoir avec la somme. Cette somme m'a ete demande afin de pouvoir ouvrir un compte chez eux

Par **moisse**, le **25/07/2014 à 10:41**

Bonjour,
Il s'agit donc d'un dépôt de garantie.
Effectivement ce fournisseur doit vous rembourser dès la clôture de votre compte.
Menacez-le d'une procédure en injonction de paiement dont il devra supporter les frais.

Par **suitoula**, le **25/07/2014** à **10:49**

merci pour votre reponsernrncordialement